



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

N° 2022/07-01

COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE MARDI CINQ JUILLET à DIX-NEUF HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN - ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, MARLIER Nathalie, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Dominique NURIT, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE et Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Philippe GUY représenté par Muriel SARRADIN,
Jean KOEHLIN représenté par Gérard SIGAUD,
François BROTHIER représenté par Sylvie ROS-ROUART,
Matthieu PERROT représenté par Luisa PAPE,
Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN,
Marion COLIN représentée par Clara BIANCO,
Julien MIRO représenté par Fabien GUTIERREZ,
Jérôme AZUARA représenté par Laurent PRADIER,
Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE,
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.

ABSENT EXCUSE :

Gassien GAMBIER
Jean-Baptiste PRINGUEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délibération du Conseil Municipal 05 juillet 2022**N° 2022/07-01****COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, communique au conseil les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du conseil municipal, depuis le 16 mai 2022.

DECISION N°2022/05-161

Signature de l'avenant n°2 au marché initial N°2021037 relatif au lot 4 étanchéité phase II extension Palais des Sports, ayant pour objet des travaux supplémentaires relatifs à l'étanchéité des parois enterrées, avec la société VERIP ETANCHEITE SASU, pour un nouveau montant du marché fixé à 94 515,55 € HT.

DECISION N°2022/05-162

Signature de l'avenant n°1 aux marchés N°2021-003, 005, 007, 009, 011, 014, 015, 017 et 022 relatifs à la plus et moins-value de modification de la consistance des travaux pour la construction d'un groupe scolaire et gymnase – Groupe scolaire « Jacques Chirac », avec les sociétés FERRER SUD SAS, A LANDRAGIN SAS, BARSALOU SAS, MJM SARL, SPC REVETEMENT SARL, TEMPERIA MEDITERRANEE SAS, EDISON SARL, K HELIOS SARL, GEOFORAGE SASU, pour un montant total de 2 170,25 € HT en moins-value.

DECISION N°2022/05-163

Signature du marché n°2022011 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle « Rose de France », avec la société ANTOLIA SASU, pour un montant de 10 640 € HT.

DECISION N°2022/05-164

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie MECANIKA pour la diffusion de six représentations scolaires « Pour bien dormir » les 30, 31 mai et 2 juin 2022 au Kiasma et à la salle Quiot, pour un montant de cession total de 4109,60 € net de taxes.

DECISION N°2022/05-165

Signature du marché n°2022010 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du parking du Palais des Sports « Jacques Chaban-Delmas », avec le Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU SAS, pour le montant total de 37 500,00 € HT.

DECISION N°2022/05-166

Signature d'une convention de mise à disposition des espaces Kiasma, de l'auditorium Maurice Ravel et des loges du 24 au 29 mai 2022, avec l'association Printemps des Comédiens, pour un montant de 4 360 € TTC.

Suite de la délibération N°2022/07-01**DECISION N°2022/05-167**

Signature d'un contrat de cession avec Thalia Prod pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Michaël Hirsch, Je pionce donc je suis » le 30 mars 2023 au Kiasma, pour un montant de cession total 6 245,60 € TTC.

DECISION N°2022/05-168

Signature de l'avenant au contrat initial N°0135541349, relatif à la modification de la fréquence des visites de maintenance de l'installation N°1917984, avec la société SCHINDLER, pour un montant initial inchangé.

DECISION N°2022/05-169

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de mariages du Grand Parc Laporte pour un tournage le 14 juin 2022, avec la Société MOTHER PRODUCTION, pour un montant de 400 € TTC.

DECISION N°2022/05-170

Dépôt d'une demande de subvention à la Région et à l'Agence de l'Eau pour le financement de la désimperméabilisation de la cour de l'école Vert Parc à hauteur de 80% du coût du projet, pour un montant de 340 900 €.

DECISION N°2022/05-171

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation des droits de représentation d'un spectacle, pour la diffusion de deux représentations du spectacle « Autrement qu'ainsi » le 3 juin 2022, au collège Frédéric Bazille et dans le passage de la pompette à Castelnau-le-Lez, avec Être en scène, pour un montant total de 1 095,30€ TTC.

DECISION N°2022/05-172

Signature du marché n°2022016 relatif à la fourniture et la pose de sièges individuels avec dossier dans la salle d'honneur « Romain Barras » du Palais des Sports, avec la société PLAYGONES (PULSE CONSEIL), pour un montant total porté à la DPGF de 80 580,00 € TTC.

DECISION N°2022/05-173

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une animation réalisée par trois artistes, le jeudi 23 juin 2022 Place de la Liberté, avec la société COM EVENT, pour un montant de 1 002,25 € TTC.

DECISION N°2022/05-174

Signature de l'avenant n°1 au marché N°2021-013 relatif à la substitution de la société CORNIL SARL par la société CORNIL PATRIMOINE SAS, pour un montant du contrat initial inchangé.

DECISION N°2022/05-175

Signature d'un contrat de cession pour un concert lors des Nocturnales de Monplaisir le jeudi 21 juillet 2022, avec L'oreille à l'affut, pour un montant de 2 000,00 € TTC.

Décision N°2022/06-176

Signature d'un contrat de cession pour un concert lors des Nocturnales de Monplaisir le vendredi 22 juillet 2022, avec Las Soliles, pour un montant de 2 900,00 € TTC.

DECISION N°2022/05-177

Signature d'un contrat de cession pour un concert lors des Nocturnales de Monplaisir le samedi 23 juillet 2022, avec Violon dingue, pour un montant de 1400,00 € TTC.

DECISION N°2022/05-178

Signature d'un contrat de cession pour un concert lors des Nocturnales de Monplaisir le Dimanche 24 juillet 2022, avec Abricot Com-Event, pour un montant de 2300,00 € TTC.

DECISION N°2022/05-179

Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation pour la diffusion du spectacle « La Fête du cochon » le 10 juin 2022 au Kiasma, avec la D8 compagnie, pour un montant total de 6 503,20 € nets de taxes.

DECISION N°2022/05-180

Signature d'un contrat de prestation de service afin de proposer un atelier sur les techniques du spectacle vivant pour les élèves de l'option théâtre du Lycée Georges Pompidou, avec le centre de formation TSV, pour un montant à régler au centre de formation TSV de 110 € net de taxes.

DECISION N°2022/05-181

Signature de l'avenant n°1 du marché N°2020-01 relatif à la substitution de la société CORNIL SARL par la société CORNIL PATRIMOINE SAS, pour un montant du contrat initial inchangé.

DECISION N°2022/05-182

Signature d'un contrat de cession, pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Tantz » le 29 novembre 2022 au Kiasma, avec l'association Le Sirba Octet, pour un montant total de 9 949,07 € HT.

DECISION N°2022/05-183

Signature des accords-cadres relatifs à la réalisation et l'impression des différents supports de communication de la Ville, avec les sociétés PEDRO VITORINO OLIVEIRA, DAWP, EVOLUPRINT SAS, IMPREMIUM, pour des montants respectifs de 40 000,00 € HT, 60 000,00 € HT, 100 000,00€ HT, 12 000,00€ HT.

DECISION N°2022/05-184

Signature d'une lettre d'accord entre la ville et l'Inrap pour le prêt, à titre gracieux, de l'exposition « Les experts de l'archéologie » pendant les journées Européennes de l'Archéologie du 17 au 19 juin 2022.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 05 JUILLET 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

